



PROCES-VERBAL

Numéro : **03/2023**

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 16 novembre 2023 (Ouverture à 20H05 – Clôture à 20H40)
LIEU :	Salle du Conseil – Rue du Bourg 22 - Chexbres
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO Jean-Paul DEMIERRE, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	6
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	18
ABSENTS EXCUSES	Conseil intercommunal : Mme Florence GROSS MM. Jean-Philippe BARBEY, Laurent BEGUELIN, Charles CHEVALLEY, Yves KAZEMI, Axel KUONEN, Guy MINDER	7
TOTAL DES PRESENCES		<hr/> 25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 9.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal APOL
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2023
- 4) Communications du Bureau
- 5) Dépôt de motions et de postulats
- 6) Préavis No 04/2023 – Modernisation de l'infrastructure réseau de Police Lavaux
Rapport Commission ad hoc – rapporteur M. Alain Curty
- 7) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 5) de l'ordre du jour
- 8) Communications du Comité de direction
- 9) Propositions individuelles et divers.

M. le Président Marc-André Cossy ajoute à l'ordre du jour l'assermentation de M. Flavien Rouiller, délégué remplaçant pour la commune de Rivaz. Comme décidé lors d'une précédente séance, les communes ayant un seul délégué nommeront un délégué remplaçant en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Pt 6) M. Kuonen ayant eu un empêchement, le rapporteur sera M. Alain Curty

L'ordre du jour est adopté tel que proposé à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL

M. Flavien Rouiller, délégué de la commune de Rivaz, est assermenté par le Président du Conseil intercommunal, M. Marc André Cossy.

Le Président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, M. Rouiller solennise la promesse. Il est, de ce fait, installé en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2021-2026.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 21 septembre 2023. La relecture n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Nomination de 2 scrutateurs : MM. Olivier Buche et Martial Vurlod.

M. Patrick Sutter communique les dates des 3 prochaines séances pour 2024 :

30.05.2024 à Puidoux	<i>rapport de gestion et comptes</i>
19.09.2024 à Lutry	<i>budget</i>
28.11.2024 à Rivaz (réserve)	<i>préavis éventuel.</i>

Le Président Marc-André Cossy n'a pas d'autre communication.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 5) de l'ordre du jour.

6. PREAVIS No 04/2023 – MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU DE POLICE LAVAUX RAPPORT Commission ad hoc – Rapporteur M. Alain Curty

M. Marc-André Cossy donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc, M. Alain Curty.

M. Curty remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis « Modernisation de l'infrastructure réseau de Police Lavaux ».

M. Cossy ouvre la discussion.

M. Chapuisat demande s'il y aura des frais de licences, et un appel d'offres pour l'adjudication des travaux.

Le Président du CODIR, M. Sutter, répond aux questions de l'Assemblée. Bien que n'étant pas spécialiste en informatique, il pense qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires pour les licences (nous parlons uniquement des infrastructures). Le rôle du CI est d'autoriser ou non le projet d'une modernisation de l'infrastructure réseau de Police Lavaux, ainsi que l'enveloppe budgétaire qui lui sera destinée. Des offres comparatives sont déjà prévues. Le choix du prestataire et l'utilisation du budget alloué sont de la compétence du CODIR. La couverture pour imprévus ne sera utilisée qu'en cas de besoin.

M. Paturel demande si le toilettage du réseau est indispensable (cf page 4 et 5 du préavis).

M. Sutter explique que pour que les bureaux soient efficaces, quelques améliorations seront certainement nécessaires pour une meilleure efficacité. D'où la prévision d'un toilettage dans un deuxième temps.

Le Président Cossy remercie la Commission ad hoc pour son travail et passe au vote. Le vote portera sur les conclusions du préavis.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le préavis 04/2023 du Comité de direction du 21 septembre 2023,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'autoriser le Comité de direction à procéder à la modernisation de son infrastructure informatique en remplaçant ses serveurs principaux, en effectuant le paramétrage nécessaire et en remplaçant certains éléments du réseau interne de l'Hôtel de police ;
- 2) d'accorder les crédits nécessaires à ces travaux de modernisation de l'infrastructure informatique, soit la somme de CHF 206'000.- TTC ;
- 3) d'admettre le mode de financement et d'amortissement proposé ;
- 4) d'autoriser le Comité de direction à emprunter un montant de CHF 136'000.-, ainsi adopté en séance du 21 septembre 2023 ;

à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

7. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 5) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 5) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, clôt ce point.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Le Président du CODIR Patrick Sutter remercie le CI pour l'acceptation du préavis et pour sa confiance. Cette modernisation est nécessaire pour l'avenir de l'Association Police Lavaux.

L'agenda 2024 a été communiqué en début de séance.

Notre Association a eu la visite du préfet cet automne. Aucune remarque négative n'a été faite. Les dossiers sont bien tenus, l'Association est bien gérée et tout est ok.

M. le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme Notz. Pour ce budget sur l'informatique, un tableau prévisionnel sur les dépenses à venir nous ferait mieux comprendre la dynamique pour les années à venir, surtout pour un budget d'une telle importance.

M. Sutter prend note de la remarque. Il précise toutefois que de nombreuses informations peuvent être trouvées dans le rapport de gestion.

Mme Notz a assisté à la séance de promotions et d'assermentation du 9 novembre 2023. Elle a apprécié cette belle cérémonie. En tant que laïque, elle a trouvé l'intervention du

pasteur très adéquate en première partie (en référence aux valeurs chrétiennes), mais un peu lourde dans la seconde partie (en référence à Dieu et à Jésus).

M. Sutter prend note, précisant que le pasteur a un temps de parole donné, mais qu'il reste libre concernant le contenu de son discours. Il remercie les membres qui ont participé à cette cérémonie. Le rapport annuel est riche en informations. M. Sutter incite tous les membres du CI à se rendre à ces cérémonies.

M. Léderrey a été interpellé sur la route concernant l'utilisation de son téléphone portable. Il souligne l'utilité des campagnes d'affichage.

M. Sutter rappelle que le rapport de gestion mentionne la plupart des campagnes de prévention.

M. le Commandant confirme qu'il y a régulièrement des campagnes d'affichage pour sensibiliser les usagers de la route : nationales (BPA), cantonales et régionales. Le téléphone portable est l'une des principales causes d'accidents sur les routes. En fonction du constat des agents, une dénonciation à la préfecture peut être envisagée.

M. Sutter, au nom du CODIR, remercie tous les délégués pour leur travail. Le temps consacré est important et nécessaire au bon fonctionnement à l'Association Police Lavaux. Il souhaite par avance à toute l'Assemblée une bonne fin d'année, de belles fêtes de Noël et le meilleur pour 2024.

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.


La séance est levée à 21H40.

M. Jean-François Chevalley, Municipal de la commune de Chexbres, invite les membres du CODIR et du Conseil intercommunal à terminer la séance avec le verre de l'amitié comme le veut la coutume.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

